

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 50 (1921)

**Heft:** 13

**Rubrik:** Avis aux institutrices

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Avis aux institutrices

Une retraite destinée spécialement aux institutrices sera donnée prochainement à la Villa Miséricorde. Elle commencera le lundi, 25 juillet, à 5 heures, pour se terminer le vendredi 29.

Les retraitantes trouveront, à la Villa Miséricorde, chambre et pension pour le prix global de 20 fr.

S'adresser avant le 20 juillet, à la Révérende Mère Supérieure, Villa Miséricorde, Fribourg.

Les institutrices qui n'auraient pas congé à cette époque sont priées de demander une autorisation à l'Inspecteur de l'arrondissement.

*La Commission des retraites.*

---

## Cours de gymnastique

Le comité de *Pro Corpore*, association suisse pour l'éducation physique, a décidé, de concert avec la Société suisse des maîtres de gymnastique, d'organiser, du 11 au 15 juillet, des cours d'introduction pour les exercices populaires et les jeux de plein air.

Le cours pour dames (Suisse romande) se donnera à Yverdon. Le cours pour messieurs (canton de Neuchâtel et Jura bernois) à Delémont.

Seront admis comme participants : 1° Les membres de *Pro Corpore* et de la Société suisse des maîtres de gymnastique ; 2° Les professeurs de gymnastique, maîtresses et maîtres secondaires, institutrices et instituteurs ; 3° Les officiers et sous-officiers suisses ; 4° Les aspirants maîtres de gymnastique, futurs instructeurs, sportifs et gymnastes.

Il sera admis autant de participants que les subventions du Département militaire fédéral et des Départements cantonaux de l'instruction publique des cantons intéressés le permettront.

Les personnes qui voudraient suivre le cours comme participants volontaires non indemnisés, peuvent être admises sur leur demande.

Les participants réguliers recevront une indemnité de 6 fr. par jour et 4 fr. par nuit. Les frais de voyage en troisième classe seront remboursés.

Les inscriptions sont reçues jusqu'à mardi, 5 juillet, inclusivement : Pour le cours d'Yverdon, par M. Alb. Schlup, maître secondaire à Bienne, rue de la Gare, 43. Pour le cours de Delémont, par M. Ch. Membrez, instituteur à Delémont.

